

Management sectoriel

RNCP24489 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	330
Code(s) ROME	J1502, K1403, K1503, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Université Lille 2 droit et santé

<http://www.univ-lille2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du diplôme exerce les activités suivantes :

- il définit et conduit la politique et stratégie de son organisation sanitaire et/ou médico-sociale
- il définit et conduit l'offre de soins et de prise en charge dans le cadre des projets institutionnels et au regard des schémas territoriaux
- il définit et conduit la politique de gestion des emplois et des compétences de son organisation sanitaire et/ou médico-sociale/ou d'aide à la personne / ou d'alternative à l'hospitalisation
- il définit et conduit la politique de gestion de la qualité et de l'évaluation des prestations dans son organisation
- il définit et conduit la politique de la mobilisation de l'ensemble des ressources et des moyens techniques de son organisation
- il définit et conduit la politique d'ouverture sur l'environnement de son organisation sanitaire et ou médico-sociale dans le cadre de conventions partenariales et la participation aux réseaux coordonnés

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Définition et conduite d'un projet d'établissement ou d'unité, de projets coopératifs
- Animation et GRH (Gestion des Ressources Humaines),
- Gestion économique et financière, gestion technique et logistique,
- Capacité à gérer une démarche de certification
- Capacité à communiquer avec son environnement professionnel au sein et à l'extérieur de son entreprise
- Monter, suivre et évaluer des dossiers d'autorisation sanitaire
- Accompagner les établissements de santé dans leur démarche de certification
- Maîtriser les procédures de passation des marchés publics spécifiques au domaine de la santé
- Organiser la veille et la recherche juridiques dans les champs sanitaire, social et médico-social
- Analyser les enjeux stratégiques du secteur sanitaire et médico-social ou d'alternative à l'hospitalisation ou d'aide à la personne
- Elaborer et conduire la politique et la stratégie de son organisation sanitaire et médico-sociale
- Concevoir et piloter l'offre de soins et les projets institutionnels de prise en charge
- Définir et mettre en place la politique qualité et une démarche d'évaluation interne et externe

- Evaluer les prestations de son organisation et définir des axes d'amélioration
- Gérer les relations de son organisation avec l'environnement institutionnel.
- Analyser les enjeux stratégiques du secteur d'activité ;
- Mettre en place une politique qualité ;
- Mobiliser les ressources d'une organisation ;
- Savoir communiquer avec son environnement.
- Maîtriser les cadres réglementaires, juridiques, techniques, médico-économiques et logistiques des établissements ;
- Piloter les projets qualité de l'établissement ;
- Mettre en œuvre une négociation de type technique ou stratégique.
- A partir des orientations stratégiques de l'établissement et du contrat de pôle, piloter la mise en œuvre du projet de soins du pôle ou du secteur
- Structurer un diagnostic medico-économique et médico-technique. Formaliser les plans d'action
- Gérer les missions et projets transversaux du secteur ou de réseau liés à sa fonction
- Coordonner les moyens humains, techniques ou financiers, les évaluer, et être force de proposition dans une optique de qualité, de sécurité des soins et d'optimisation des séjours des patients
- Animer et accompagner l'équipe dans la gestion du pôle d'activités en relation avec les autres acteurs du pôle et de l'établissement
- Optimiser l'efficacité organisationnelle et médico-technique
- Développer la recherche en soins et l'évaluation des pratiques professionnelles

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les établissements sanitaires hospitalier et médico-social publics et privés, les structures d'alternative à l'hospitalisation et d'aide à la personne, les associations, fondations, groupements d'établissements et de services, les collectivités territoriales, les agences de Santé / de sécurité sanitaire, les structures de conseil en santé

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Cadre de direction d'établissement sanitaire ou médico-social, Directeur d'établissement sanitaire ou médico-social, de structure d'aide à la personne ou d'alternative à l'hospitalisation, Responsable qualité, Chargé de mission, chef de projet en agence sanitaire (HAS, ANESM) ou environnementale, Chargé d'opération responsable de programmation dans un groupe d'établissements sanitaires ou médico-sociaux, Auditeur/consultant en santé, Directeur de services d'aide à domicile, Responsable d'entreprise d'insertion, Cadre formateur des professions paramédicales, Responsable de pôle d'activité

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité est réglementée par les dispositions suivantes :

- Décret n°2007-221 du 19 février 2007 pris en application du II de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux
- Décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
- Article D 312-176-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif au niveau de certification d'un professionnel dirigeant un ou plusieurs établissements répondant à deux des trois seuils fixés à l'article 44 du décret 2005-1677 du 28 décembre 2005

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très élevée (5/5)

Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 243 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (54 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 799
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés V1X80 — Infirmiers et sages-femmes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Enseignants-chercheurs et professionnels

COMPOSITION DU JURY — VAE

VAE : jury unique de l'Université de Lille 2

VAPP : jury de la spécialité (Enseignants-chercheurs et professionnels)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2019
--	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24489/>